

# Les diplômes et titres accessibles par la VAE

Sur cette [cartographie](#) de l'offre de formation vous trouverez les titres et diplômes de l'enseignement supérieur existant dans l'Académie de Toulouse ; la mention " VAE " vous permettra de les identifier.

## Les diplômes de l'université

Les universités font l'objet d'une accréditation par le [Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#) pour délivrer les diplômes nationaux : le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), la Licence, la Licence Professionnelle, le Master, le Doctorat. La campagne d'accréditation des diplômes est soumise à renouvellement tous les cinq ans.

Les diplômes d'établissement (diplômes d'université ou DU), sont exclus du champ d'application de la VAE, sauf s'ils ont fait l'objet d'une reconnaissance nationale, c'est-à-dire s'ils sont inscrits à l'inventaire du [Répertoire National des Certifications Professionnelles](#) (RNCP).

## Les diplômes d'ingénieur

L'habilitation est délivrée par la [Commission des Titre d'Ingénieur](#) (CTI). Ce titre, de niveau Bac+5, est reconnu par [Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#), ainsi qu'à l'international. Certains pays, comme le Canada, exigent même le titre d'ingénieur pour l'inscription à l'ordre canadien des ingénieurs.

Les diplômes d'établissements tels que les Mastères Spécialisés sont, quant à eux, exclus du champ d'application de la VAE, sauf s'ils sont inscrits RNCP.

## Ingénieur Diplômé par l'Etat : valider vos acquis grâce au dispositif IDPE

Ce dispositif s'adresse à des candidats ayant une expérience **de cinq ans de « pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs »**. Il n'y a pas de pré-requis de niveau pour amorcer cette démarche, seule l'expérience est prise en compte.

Il conduit au titre d'ingénieur délivré par l'État dans l'une des 22 spécialités existantes ([liste fixée par l'arrêté du 26 mai 2015 paru au journal officiel n° 0139 du 18 juin 2015](#)) et confère le grade de master.

## VAE vs IDPE :

Quelles sont les différences entre une procédure VAE et IDPE ?

	VAE	DPE
Diplôme	Ecole	Etat
Diplôme partiel	Oui	Non
Soutenance de mémoire	Oui	Oui
Tutorat	Oui	Non
Formation en cours de procédure	Oui	Non

Nombre d'années expérience ingénieur requises	1	5
---	---	---

Pour en savoir plus sur la procédure IDPE (candidature, épreuves...), nous vous invitons à consulter les sites

<https://www.sidpe.fr/>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23746/formulaire-candidature-titre-ingénieur-diplôme-par-etat-e.html>

[http://www.insa-toulouse.fr/fr/formation/formation\\_continue/vae/vae.html](http://www.insa-toulouse.fr/fr/formation/formation_continue/vae/vae.html)

## Les titres RNCP

Un Titre Certifié RNCP permet à son titulaire de certifier ses compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité correspondant à un domaine professionnel.

**« La validation produit les mêmes effets que le succès à l'épreuve ou aux épreuves de contrôle des connaissances et aptitudes qu'elle remplace. » Article L 613-4 du Code de l'Éducation. Quand vous obtenez un diplôme ou un titre par la Validation des Acquis de l'Expérience, celui-ci aura la même valeur que si vous l'aviez validé par les voies de la formation initiale, continue ou par alternance. Si votre expérience n'est pas jugée suffisante pour l'attribution du diplôme, le jury pourra vous accorder une validation partielle et prescrire un complément de formation ou d'expérience.**

### Diplômes délivrés dans les universités

- Diplôme Universitaire de Technologie - DUT
- Licence
- Licence Professionnelle
- Master
- Doctorat - selon les politiques d'établissement
- les Diplômes d'Université (DU) inscrits au RNCP

### Diplômes délivrés dans les écoles d'ingénieur

- Titre d'ingénieur
- Diplôme National d'Oenologue
- Masters Professionnels
- Mastères Spécialisés inscrits au RNCP

### Diplômes délivrés par l'IPST-Cnam

- Diplôme Universitaire de Technologie - DUT
- Licence
- Licence Professionnelle
- Master
- Doctorat

- Diplômes d'ingénieur
- Titres RNCP
  - niveau I (bac+5)
  - niveau II (bac+3/4)
  - niveau III (bac+2)
- Certificats
  - de spécialisation (niveau I)
  - de compétences (niveau II)
  - professionnel (niveau III)